

COMPTE-RENDU

Conseil de quartier Nansouty Saint-Genès

Mercredi 13 novembre 2024, Salle Amédée Larrieu

Etaient présents :

- Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux
- Camille Choplin, Maire-adjointe du quartier Nansouty Saint-Genès
- Fannie Le Boulanger, Adjointe au maire chargée de la politique de la ville, de la petite enfance et de la parentalité
- Sylvie Schmitt, Adjointe au maire chargée de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse
- Tiphaine Ardouin, Adjointe au maire chargée de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective
- Didier Jeanjean, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés
- Olivier Escots, Adjoint au maire chargé du handicap, de la lutte contre toutes les discriminations, de l'accessibilité et des établissements recevant du public
- Olivier Cazaux, Maire-adjoint du quartier Bordeaux Sud
- Patrick Papadato, Conseiller municipal délégué auprès de Didier Jeanjean pour la voirie, la mobilité et le stationnement
- Maxime Ghesquière, Conseiller municipal délégué auprès de Laurent Guillemain pour le cycle de l'eau dans la ville et auprès de Camille Choplin pour le quartier Nansouty Saint-Genès
- Les services de la ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole
- 80 habitants et habitantes du quartier

Vous pouvez revoir le conseil de quartier dans son intégralité en suivant le lien :

[Conseil de quartier Nansouty/Saint-Genès](#)

SOMMAIRE

INTRODUCTION DU MAIRE DE BORDEAUX.....	2
INTRODUCTION DE LA MAIRE ADJOINTE DE QUARTIER	2
LES ENFANTS DANS LA VILLE	3
LES MOBILITES.....	6
CONCLUSION.....	9

INTRODUCTION DU MAIRE DE BORDEAUX

Pierre Hurmic rappelle qu'il connaît particulièrement bien le quartier Nansouty-Saint-Genès. Par le passé, alors qu'il présidait l'Ecole du Cirque de Bordeaux, il avait demandé la rénovation de la salle Amédée Larrieu, qui accueillait alors un marché. Cette salle est devenue ensuite trop petite pour l'école, laquelle est désormais basée à Bacalan.

S'agissant de la politique de Bordeaux en faveur des enfants de 0 à 17 ans, Pierre Hurmic rappelle l'engagement volontariste de la ville en matière d'accueil de jeunes enfants de 0 à 3 ans même si l'accueil en crèche demeure une compétence facultative. Pierre Hurmic explique qu'avant de se rendre au conseil de quartier, il a visité une crèche municipale du quartier, la crèche Jean Marquaux située à proximité du cours de l'Argonne et du centre d'Animation. Cette crèche qui illustre 3 grandes orientations pour la petite enfance à Bordeaux : cour végétalisée, éveil culturel et artistique et alimentation engagée. Elle compte 20 berceaux et dispose d'une magnifique « cour buissonnière » depuis l'été dernier. Une fresque murale représentant de gigantesques animaux y a été réalisée par l'artiste local A-Mo. Enfin, grâce aux travaux effectués l'année dernière, la cuisine a été réaménagée afin de permettre désormais une préparation sur place des repas par un cuisinier, et à 80 % bio comme dans toutes les crèches municipales.

Le thème retenu par les habitants, la mobilité, a un lien avec le précédent. Pierre Hurmic distingue les déplacements volontaires et les déplacements subis. Depuis 2020, l'objectif de la ville est de limiter au mieux les déplacements contraints grâce à divers équipements de proximité.

INTRODUCTION DE LA MAIRE ADJOINTE DE QUARTIER

Camille Choplin rappelle qu'elle rencontre les habitants sur rendez-vous, et non dans le cadre de permanences. Ces 6 derniers mois, elle a réalisé 5 réunions publiques et 31 rencontres individuelles avec les habitants.

Par ailleurs, le quartier a accueilli 38 événements de juin à novembre. Plusieurs rendez-vous sont également programmés en décembre. Un nouveau format de rencontre a été mis en place, les jeudis de Nansouty-Saint-Genès. Les 3 premières rencontres ont porté sur les thèmes suivants :

- bien manger sans se ruiner ;
- accueillir la biodiversité dans son jardin ;
- la culture dans le quartier.

Concernant les aménagements, une nouvelle signalétique a été mise en place pour apaiser la circulation sur la place Nansouty. Camille Choplin signale également les aménagements suivants :

- rue Cazemajor : aménagement et nouvelle fresque au sol ;
- expérimentation de l'entrée de l'école Somme par la rue Paul Antin ;
- réaménagement de la rue Paul Antin ;
- réaménagement de la place Récapet.

Depuis le 1er septembre, les bornes à déchets alimentaires ont été déployées progressivement, conformément à la nouvelle réglementation. 39 bornes seront à disposition à terme dans le quartier.

Une nouveauté réside en outre dans la nouvelle salle associative de la rue du Sablonat. Une programmation est en cours de construction avec les associations du quartier. La newsletter bimensuelle précisera ce programme. Par ailleurs, une réflexion porte sur la désignation de cette salle, autour de l'histoire des femmes.

En janvier 2025, le programme inclut l'ouverture de la maison Marandon, lieu de vie et de rencontres culturelles et artistiques. Les associations qui y logeront ont été sélectionnées dans le cadre d'un appel à projets. De nombreuses portes ouvertes sont prévues pour les habitants.

Les objectifs de 2025 sont de :

- continuer à dynamiser le secteur Pouyanne avec un nouveau commerce et des événements ;
- poursuivre la réflexion sur l'apaisement de la barrière Saint-Genès ;
- organiser la 2e édition du Forum de la Tranquillité Publique ;
- réaliser un travail de fond sur la question de la vitesse automobile.

LES ENFANTS DANS LA VILLE

Fannie Le Boulanger, Adjointe au Maire chargée de la politique de la ville, de la petite enfance et de la parentalité

Sylvie Schmitt, Adjointe au Maire chargée de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse

Fannie Le Boulanger présente quelques chiffres :

- 0-3 ans : la ville cofinance toutes les places en crèche, y compris en crèches associatives et en crèches en gestion déléguée (total de 80 crèches et de 2 523 places) ;
- 4 relais municipaux de la petite enfance ;
- 10 lieux d'accueil enfants-parents.

A compter du 1er janvier 2025, les communes prendront en charge une nouvelle compétence obligatoire, à savoir celle « d'autorité organisatrice de la petite enfance ». En pratique, la loi imposera surtout aux villes d'avoir des relais petite enfance, obligation que Bordeaux remplit déjà largement.

Sylvie Schmitt ajoute que les 3-10 ans relèvent de la compétence de la ville, avec :

- 117 écoles publiques primaires et 16 800 enfants ;
- 600 animateurs péri/extrascolaires et 12 agents municipaux.

Il est à noter que 98 % des enfants sont accueillis en cantine et 6 550 places sont offertes le mercredi et en péri/extrascolaire (compétences facultatives).

L'ambition politique se traduit par :

- 39 millions d'euros de budget petite enfance en 2024 : (+29 % depuis 2020 à périmètre constant) ;
- 13 millions d'euros de budget périscolaire en 2024 (+26 % depuis 2020 avec +3 % d'enfants scolarisés) : partenariats de gré à gré avec une trentaine d'associations.

Fannie Le Boulanger précise que les zones en forte hausse démographique (Bastide, Bordeaux Sud, etc.) impliquent un effort supplémentaire en matière d'accueil des enfants. Dans tous les quartiers, les familles ont également des besoins qui évoluent : les parents d'aujourd'hui ont davantage besoin de modes d'accueil petite enfance ou péri et extrascolaires

Sylvie Schmitt note que l'exigence en matière de qualité d'accueil des 0-10 ans requiert :

- l'adaptation des bâtiments ;
- la formation du personnel.

Fannie Le Boulanger exprime l'exigence de qualité d'accueil de la ville pour toutes les places de crèches cofinancées : refus de la réduction des taux d'encadrement et des niveaux de diplôme requis, augmentation du soutien financier aux associations gestionnaires de crèches et encadrement très fort des crèches en gestion déléguée. Elle rappelle ensuite que les modes d'accueil petite enfance ne se réduisent pas aux crèches et que la ville porte une attention particulière aux assistantes maternelles, avec le doublement du nombre d'agents des relais petite enfance, le maillage des lieux d'accueil enfants-parents et l'expérimentation sur « les 1 000 premiers jours » à la Bastide.

Sylvie Schmitt indique par ailleurs que le projet éducatif de territoire pour les 0-18 ans repose sur 4 axes : l'environnement, la démocratie, les solidarités et les parcours. Ce projet se veut inclusif, notamment pour les enfants ayant des besoins particuliers.

Fannie Le Boulanger rappelle que la qualité de vie et le bien-être des enfants passent par les « cours buissonnières », dont 26 ont été créées depuis 2020.

Sylvie Schmitt cite également la rue aux enfants, c'est-à-dire la piétonnisation définitive ou temporaire du devant des écoles, publiques et privées. A cet égard, en 2024, 4,3 millions d'euros versés aux écoles privées de Bordeaux.

Dans le quartier Nansouty Saint Genès, **Fannie Le Boulanger** mentionne :

- la cour végétalisée de l'école Jacques Prévert ;
- la nouvelle fresque de la rue aux enfants de la rue Cazemajor ;
- le lieu petite enfance mutualisé « le Petit Prince » (relais petite enfance, ludothèque, lieu d'accueil enfant parent...)

Sylvie Schmitt souligne que les cours buissonnières apportent de réels bénéfices pour les enfants, qui deviennent plus tranquilles et plus disponibles pour l'apprentissage.

Un temps d'échanges en binômes est organisé autour de la question suivante : « Comment rendre ensemble notre ville plus agréable à vivre et épanouissante pour tous les enfants et toutes les familles ? »

TEMPS D'ÉCHANGES

▪ Coordination des associations

« Différentes associations prennent en charge l'accueil périscolaire du mercredi et des vacances. Je suggère la centralisation des inscriptions à l'aide d'une sorte de guichet unique. »

« Chaque année, il faut constituer des dossiers en doublon pour les écoles et les associations. »

Sylvie Schmitt explique que, lorsque Chaban-Delmas était maire, il a été fait le choix de s'appuyer sur les structures associatives de la ville pour gérer le péri et extrascolaire. Chaque association conserve cette compétence. En outre, le règlement général de protection des données (RGPD) interdit l'échange d'informations personnelles entre les associations et la ville. Néanmoins, avec l'informatique de la Métropole, un travail porte actuellement sur la simplification des démarches.

▪ Fonctionnement des associations

« Seules certaines associations acceptent les inscriptions par demi-journées. »

Sylvie Schmitt indique que les associations, maisons de quartier et autres établissements de ce type ont des modalités de fonctionnement différentes. La ville tente de rendre le dispositif homogène, dans les limites de ses capacités.

▪ Ecoles privées

« Une enveloppe de 4,3 millions d'euros est affectée aux écoles privées. Quelle est son utilisation ? »

Sylvie Schmitt explique que cette enveloppe est calculée en fonction d'un coût établi par enfant dans le secteur public, en application de la loi. Malheureusement, l'utilisation de cet argent public n'est pas publiée.

▪ Aide aux enfants en situation de fragilité

« Quels sont les projets de la mairie pour venir en aide aux enfants en manque de logement ? »

Sylvie Schmitt indique que chaque situation est étudiée avec le département. Pour sa part, la ville a mis plus de 150 personnes à l'abri à l'aide du patrimoine municipal, en lien avec le CCAS. De nouvelles modalités seront prochainement proposées pour les associations chargées d'accompagner ces enfants.

Fannie Le Boulanger ajoute qu'un nouveau bâtiment municipal a été ouvert récemment pour loger des familles du quartier Saint-Michel et être confié à une association.

▪ Carte scolaire

« Je ne peux pas inscrire ma fille à l'école qui devrait pourtant l'accueillir, étant la plus proche de mon domicile. Comment exercer un recours ? Puis-je adresser une demande d'inscription à une école extérieure au quartier, mais proche géographiquement ? »

Sylvie Schmitt note que la ville est découpée en secteurs ou bassins de 2 à 3 écoles. La politique vise à scolariser les enfants au plus près de leur domicile, à favoriser les fratries et à faciliter la continuité pédagogique entre les niveaux scolaires. En parallèle, une commission paritaire se réunit en mai pour étudier chaque demande de dérogation, sachant que certaines écoles se trouvent en tension démographique.

▪ Programmation des équipements municipaux

« Lors de la construction du quartier Grand Parc, la ville a construit une piscine, une bibliothèque, une maison des jeunes, etc. Quels équipements et accueils collectifs prévoyez-vous pour les quartiers en croissance démographique ? »

Fannie Le Boulanger souligne que certains quartiers nouvellement livrés, notamment sur la rive droite, sont conséquents. Tous les besoins relevant de la compétence obligatoire de la ville en matière scolaire sont pris en compte. Pour ce qui concerne les crèches et la petite enfance, les besoins ont également été projetés. A Euratlantique, il était initialement prévu que la ville procède à l'achat de berceaux dans des crèches privées. L'équipe municipale actuelle, pour sa part, soutient fortement le tissu associatif. Cependant, elle n'exclut pas de racheter des bâtiments pour y loger des crèches.

Olivier Cazaux, maire adjoint du quartier de Bordeaux Sud, fait savoir que la construction de certains équipements a pris du retard à Euratlantique, dont le groupe scolaire du secteur Armagnac. Il est à noter que les opérations immobilières d'un opérateur servent généralement à financer ces équipements. Or cet équilibre a été mis à mal ces dernières années.

▪ Délégation de service public

« Comment sont attribuées les gérances de crèches sous délégation de service public ? »

Fannie Le Boulanger indique que le droit de la commande publique s'applique aux crèches, avec la publication d'un cahier des charges. La ville de Bordeaux a abaissé le critère de prix à 25 % pour porter les critères de qualité à 75 %. L'objectif est de prioriser les projets les plus qualitatifs. Les modalités procédurales ont également été assouplies dans la mesure du possible afin que les associations gestionnaires de crèches osent se porter candidates, sachant que la commande publique n'est habituellement pas très propice à ce type de structure.

LES MOBILITES

Didier Jeanjean, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés

Le maire a souhaité coordonner les aspects d'espace public et de mobilités, avec une délégation qui fonctionne de manière très transversale sur ces deux sujets.

Aujourd'hui, les transports représentent 35 % des émissions de gaz à effet de serre. A l'horizon 2050 et dans le cadre de l'impératif de limitation du réchauffement climatique, cette part doit être réduite de manière considérable. Il s'agit de passer de la prise de conscience à la mise en pratique et de :

- organiser l'espace public ;
- créer l'espace public en le partageant avec toutes les mobilités ;
- aider en diversifiant : nouveaux transports en commun, autopartage (potentiel de chute du nombre de voitures de 1 voiture par foyer à 1 voiture pour 5 à 8 foyers, selon certaines études) ;
- rassurer en aménageant ;
- accompagner en légiférant.

A l'échelle de Bordeaux, la démarche part de l'école. Bordeaux est une ville en pointe de la formation « savoir rouler à vélo » destinée au CM2 pour préparer l'entrée au

collège. Un travail porte également sur les rues devant les écoles (rues aux enfants). Le travail cible également l'axe majeur du quartier, puis les boulevards.

La démarche précitée a été réalisée au niveau de 10 écoles sur 12 dans le quartier, avec 7 rues piétonnisées. Par exemple, dans la rue Cazemajor un aménagement définitif, avec des espaces de pleine terre et le respect du cycle de l'eau, aura été mis en place en 2024.

S'agissant de Nansouty, les espaces partagés entre voitures et vélos ne fonctionnent pas. Il doit s'agir d'une transition vers un aménagement plus vertueux.

La première exigence est la place du handicap. En 2026, tous les espaces verts seront mis aux normes en matière d'accessibilité. Le travail se poursuit sur l'accessibilité des écoles.

Didier Jeanjean souligne en outre la mise en place du stationnement sécurisé avec le vélobox.

Sur les axes majeurs, il s'agit de donner la priorité aux transports en commun. A cet égard, la ligne G de bus est plus rapide que la voiture. La liane 9, qui est tout le temps à l'heure, est maintenue.

TEMPS D'ECHANGES

▪ Sécurité des piétons et des cyclistes

« En cas d'accident, la mobilité se transforme en immobilité pour la victime. Une plaque de fonte s'est effondrée sur le parcours du Tram du cours d'Argonne, ce qui met en danger les cyclistes. Le pavement du parvis des frères Pouyanne est très glissant par temps pluvieux. »

Didier Jeanjean fait savoir que le revêtement du parvis, semblable à celui de la rue Sainte-Catherine, est régi par la charte Wilmotte. Pierre Hurmic a demandé l'évolution de cette charte. Un travail est réalisé avec Bordeaux Métropole sur ce point.

« Dans la rue Eugène Ténot, la vitesse de circulation est devenue ingérable. Certains véhicules approchent des 90 km/h en bout de rue. Je songe à déménager. Les aménagements de la rue Mermoz sont intéressants du point de vue de sécurité, même s'ils retirent plusieurs places de stationnement. »

Camille Choplin annonce que des études ont été demandées à Bordeaux Métropole sur les possibilités d'aménagement de cette rue. Par le passé, les habitants ont refusé les propositions. Un nouveau format de réunion sera mis en place pour présenter des solutions et prendre les arbitrages en janvier et février 2025.

▪ Responsabilité en cas d'accident

« En cas d'accrochage entre un vélo roulant à contresens et une voiture, où est la responsabilité ? »

Didier Jeanjean indique qu'en cas d'accident, le cycliste est dans son droit. Tous les contresens ont été signalés, afin que ce droit soit réexpliqué aux personnes.

▪ Barrière de Toulouse

« Le comité de quartier de la barrière de Toulouse déplore l'absence de projet de mobilités et de vie dans ce secteur particulièrement sinistré. Les livreurs circulent sur les trottoirs à vive allure. Nous demandons aussi la fermeture de la Dark Kitchen. »

Didier Jeanjean rappelle qu'un marquage des espaces vélos a été testé en amont des feux. La ville de Bordeaux se tient aux côtés des cyclistes. Le programme de réaménagement des boulevards et des barrières prendra nécessairement du temps.

S'agissant de la Dark Kitchen, une réponse est en cours de préparation par Sandrine Jacotot.

- **Pollution sonore**

« Je réside dans la rue de Pessac. Une réflexion doit aussi porter sur la pollution sonore des deux-roues. Peut-être s'agit-il d'installer des radars sonores. »

Didier Jeanjean informe les habitants que Bordeaux est la première ville à mettre en place des horodateurs équipés des mesures de la pollution atmosphérique et sonore, dans le cadre d'un test. Ces mesures serviront notamment à identifier les secteurs où intervenir. Un travail est aussi conduit avec les Motards en Colère sur le sujet de pollution sonore.

- **Rue de Saint-Genès**

« La piste cyclable de la rue de Saint-Genès est très souvent utilisée en sens inverse. Songez-vous à autoriser les deux sens de circulation ou à prendre des mesures d'interdiction plus fermes ? »

« Dans la rue de Saint-Genès, il y a une école et pas de piste cyclable. »

Didier Jeanjean fait savoir que le sens interdit s'impose également aux vélos. La mise en place d'un contresens pour les jeunes n'est pas réalisable techniquement et sur le plan de la sécurité. Le sujet de la rue Saint-Genès devra être remis à l'ordre du jour.

- **Parkings publics**

« Des études statistiques sont-elles réalisées sur le taux de remplissage des parkings à l'échelle de Bordeaux ? »

Didier Jeanjean souligne qu'il est possible de retirer des places de stationnement dans l'espace public, qui doit être partagé par tous et ne doit pas être le domaine réservé des propriétaires de voitures.

A Bordeaux, l'offre de parkings est très importante. Or de nombreux parkings sont peu occupés.

- **Rue de Ségur**

« Dans la rue de Ségur, je préfère que mes enfants roulent à vélo sur le trottoir, car il est trop dangereux de circuler sur la voie. »

« Dans la rue de Ségur, l'aménagement du stationnement en chicane est utile sur le principe. Cependant, les voitures se sentent prioritaires sur les vélos qui circulent en sens opposé. La réduction des chicanes semble préférable. »

« Le sens unique entre la rue de Pessac et la rue Fernand Audeguil est peu utile, sachant que la voirie est très large. Les voitures sont redirigées vers la rue de Ségur, où les automobilistes croisent alors les cyclistes en sens inverse. Ce n'est pas pragmatique. »

Didier Jeanjean rappelle que la réflexion sur l'aménagement en chicane a été conduite avec un collectif. La solution actuelle n'est pas parfaite. Toutefois, il faut éviter de donner un nouveau signal incitatif pour les automobilistes. Au contraire, au niveau global de la ville, il convient de poursuivre l'effort de partage de l'espace public, notamment en continuant à mettre en place de nouveaux aménagements, dont des chicanes.

Didier Jeanjean attend la fin des travaux de la rue de Pessac pour procéder à un nouveau comptage des usages, puis convoquer à nouveau le collectif et prendre de nouvelles décisions d'amélioration, si nécessaire.

Dans la rue de Ségur, les enfants cyclistes sont autorisés à circuler sur le trottoir. Le contresens cyclable est également autorisé.

▪ Projets d'aménagements

« Où en est le projet de création d'un îlot de fraîcheur dans la rue Théodore Gardère, avec le passage de 48 à 9 places de stationnement ? »

Camille Choplin indique qu'une réunion d'information est prévue en décembre.

Didier Jeanjean note qu'il manque 11 places au regard du nombre de boîtes aux lettres dans ce secteur. La ville essaie de trouver une solution avec la CFDT pour qu'elle accepte de mettre à disposition des places réservées.

En conclusion, **Didier Jeanjean** insiste sur la nécessaire acceptation de la multimodalité de l'espace public et souligne par ailleurs que la plupart des interventions demandent plus de sécurité pour les piétons et les vélos.

CONCLUSION

Camille Choplin, Maire-adjointe du quartier Nansouty Saint-Genès

Camille Choplin remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges. Elle reste à leur disposition pour répondre à leurs questions complémentaires autour d'un pot.

ANNEXE – Propositions des habitants issues des échanges en binômes

Comment rendre ensemble notre ville plus agréable à vivre et épanouissante pour tous les enfants et toutes les familles ?

Urgence à apaiser la circulation routière rue de Ségur, rue des Treuils, rue de Saint-Genès compte tenu du grand nombre d'établissements scolaires (maternelle, primaire, collège, lycée)
-> revoir le plan de circulation.

Penser « budget genrée » : faire attention à ce que les idées, les équipements, les initiatives prennent bien en compte les usages des petits garçons et petites filles mais également des mères qui sont encore majoritaires à s'occuper de l'éducation des enfants (modes de déplacement, espace public, usages, lieux de rencontre, etc.).

Qu'est-il prévu pour une plus grande sécurité des enfants dans les rues ? Laisser les personnes sans logement dans la rue avec leurs enfants n'est-ce pas un crime contre l'humanité ?

Comment est organisé l'accueil des enfant handicapés dans les structures d'enseignement municipales ?

Axer sur la rénovation des infrastructures.

Sécuriser la voie publique/vitesse des voitures sur place Nansouty et alentours.

En évitant cette glorification de l'action municipale. Les quartiers ne sont pas apaisés, les incivilités des vélos et véhicules sont en augmentation. On ne peut plus circuler place Nansouty sans être renversés. Pas d'écoute du tout et la signalétique n'a rien changé.

Il faut agir sur les bicyclettes qui ne respectent pas les personnes.

Il faut régler le stationnement des vélos cargos.

Il faut donner des cours d'éducation civique aux enfants.

Cette autosatisfaction municipale est insupportable.